

Réf.	2023	016
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
07/04/2023	21/04/2023	19	17	19

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames ARTUS Séverine, DELANGUE Marjorie, DUVAL Emmanuelle, HENNOcq Éléanore, JALABERT Laurence, JOAO Gaële, MAINGONNAT Cécile et NORDBERG Anne-Rose.

Messieurs CIPRES Manuel, DEGIVRY Thierry, FRAPIER Francis, GOBLET Emmanuel, JACQUET Jean-Paul, LAVAUD Thierry, RABY Stéphane, RIEL Yannick et SCHMIDT Éric.

Absents ayant donné procuration à :

Madame DUPONT Catherine a donné pouvoir à Monsieur DEGIVRY Thierry
Monsieur BRUNEL Jérémie a donné pouvoir à Madame DUVAL Emmanuelle

Madame NORDBERG Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION DE POSTES

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'adoption des lignes directrices de gestion 2020-2026,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022 et de prévoir les éventuelles ouvertures de postes relatives à l'obligation de proposition d'avancement de grade, les départs en retraite, les mutations...

CONSIDERANT le dernier tableau des emplois adopté par délibération n°2022 040 lors du Conseil municipal du 24 novembre 2022,

CONSIDERANT la suppression des postes non-pourvus

CONSIDERANT les potentielles modifications du tableau des effectifs afin d'intégrer les promotions internes,

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20230413-DEL2023_016-AI Date de télétransmission : 17/04/2023 Date de réception préfecture : 17/04/2023
--

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'attaché territorial en fonction de l'avis de l'autorité territoriale tenant compte du poste, de l'ancienneté et de l'échelon d'un agent dans le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe,

Filières et Grades	Catégorie	Ouverts à temps complet	Pourvus à temps complet	Non pourvus à temps complet	Poste à ouvrir à temps complet	Poste à fermer (non pourvus)
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif territorial	C	2	2	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		2	2	0	0	0
Rédacteur territorial	B	1	0	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		1	1	0	0	0
Attaché territorial	A	0	0	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique territorial	C	4	2	2	0	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		2	1	1	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		1	0	0	0	0
Agent de maîtrise		1	0	1	0	0
Agent de maîtrise principal		1	0	0	0	0
Technicien territorial	B	1	1	0	0	0
FILIERE SOCIALE						
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	2	1	1	0	1
FILIERE CULTURELLE						
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0	0
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation territorial	C	2	1	1	0	1
Animateur territorial	B	1	0	1	0	1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe		1	0	0	0	0
FILIERE TERRITORIALE POLICE						
Brigadier-chef principal	C	1	1	0	0	0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte la modification des emplois

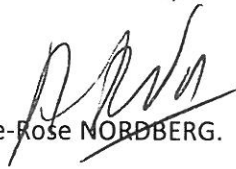
ACTE le tableau des emplois modifié à compter du 17 avril 2023

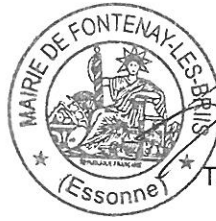
TRANSMET au représentant de l'Etat et au Centre de gestion le tableau des effectifs, modifié comme ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_016-AI
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023


DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire,


Anne-Rose NORDBERG.



Le Maire,


Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_016-AI
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_016-AI
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023